



OGDEN

Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Ogden tenue le 1 octobre 2025 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden et à laquelle ont pris part :

Messieurs les conseillers Michel Lesage, Gilbert Boileau et Eric Fafard et madame la conseillère Claudette Dupras

ABSENTS : Messieurs les conseillers Michael Sudlow et William Scott

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire David Lépine. Madame Vickie Comeau, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire David Lépine déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-10-175 Il est proposé par monsieur Michel Lesage et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2025

2025-10-176 Il est proposé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2025 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait trois (3) personnes présentes dans la salle. Mme Catherine Mullins a demandé le budget des services juridiques en 2025 et la directrice générale va lui transmettre cette information. Elle a aussi commenté qu'il devrait y avoir quelqu'un à l'hôtel de ville qui répond aux téléphones à tous les jours. Mme Lise Rousseau a mentionné qu'elle réussit toujours à rejoindre quelqu'un en appelant à l'hôtel de ville et parlant à la directrice générale. M. Normand Vermette a mentionné que la situation du quai a besoin d'amélioration car il s'y trouve beaucoup de mégots de cigarettes. Le maire explique que l'amélioration du quai fait partie des plans à venir.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport d'urbanisme



OGDEN

Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Non-renouvellement de l'entente en inspection forestière avec la MRC Memphrémagog

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogden fait partie de l'entente intermunicipale sur l'inspection forestière avec la MRC de Memphrémagog depuis 2010;

CONSIDÉRANT QUE l'entente permet le retrait (non-renouvellement) d'une partie à l'entente en informant par résolution les autres membres au moins 30 jours avant son renouvellement prévu au 1^{er} janvier de chaque année;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogden ne souhaite pas demeurer dans l'entente d'inspection forestière avec la MRC de Memphrémagog;

2025-10-177 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE par la présente, la municipalité d'Ogden donne avis à la MRC de Memphrémagog et aux autres municipalités membres de ladite entente d'inspection forestière qu'elle ne requiert plus les services prévus par ladite entente et qu'elle met donc fin à son adhésion.

ADOPTÉE

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Autorisation d'ententes pour l'accès à la Tourbière Marlinton

CONSIDÉRANT QU'une description technique d'un passage a été préparée par l'arpenteur Danick Lessard pour localiser un nouvel accès vers le terrain de la tourbière Marlinton;

CONSIDÉRANT QU'une entente doit être prise avec les propriétaires du lot 5 417 021(John Banks) et du lot 5 417 029 (succession Yves Bolduc) afin de permettre l'aménagement du sentier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité agit comme gestionnaire du site de la tourbière Marlinton jusqu'en 2032 en vertu d'une entente de gestion avec le propriétaire Conservation Nature Canada;

2025-10-178 Il est proposé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le maire et la directrice-générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité une entente entre la Municipalité et chacun des propriétaires pour permettre l'exercice d'un droit de passage en respect de la description technique préparée par l'arpenteur Danick Lessard portant le #de dossier 35629, minute 19070.

ADOPTÉE

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS



OGDEN

Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 15 septembre dernier.

8.2 Octroi du contrat pour la peinture des lignes de rue

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la peinture des lignes de rue;

CONSIDÉRANT QUE la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Lignes Maska au prix de 8,443.37\$, taxes en sus;

2025-10-179 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil octroie le contrat pour la peinture des lignes de rue à la compagnie Lignes Maska au prix de 8,443.37\$, taxes en sus.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 21,453.54\$ et les salaires s'élèvent à 17,161.74\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 38,625.28\$.

2025-10-180 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 57,858.86\$;

2025-10-181 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 1 octobre dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et greffière-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

9.3 Préparation du rôle de perception

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 1001 du *Code municipal du Québec*, « il est du devoir du greffier-trésorier de toute municipalité locale de faire, chaque année, dans le mois d'octobre ou en tout autre temps fixé par le conseil, un rôle général de perception, comprenant toutes les taxes, tant générales que spéciales, alors imposées, et les mentionnant séparément »;

CONSIDÉRANT QUE « le rôle de perception ne peut être complété avant le 1^{er} janvier ni tant que le budget de la Municipalité n'a pas été adopté », tel que stipulé à l'article 1007 du *Code municipal du Québec*;

**2025-10-182 Il est proposé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil décrète que le rôle de perception sera préparé et complété au début de l'année 2026, avant l'envoi des comptes de taxes.

ADOPTÉE

9.4 Dépôt des états comparatifs

La Directrice générale dépose les états comparatifs pour la municipalité.

10. ADMINISTRATION

10.1 Élections 2025 – dépenses et salaires

CONSIDÉRANT QUE les élections 2025 approchent et que des dépenses seront engendrées dans le cadre de ses fonctions;

CONSIDÉRANT QUE les salaires sont déterminés par la loi, plus spécifiquement le *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux (2025, chapitre E-2.2, r.2)*, et sont tels que décrits ici-bas :

- 1) Président d'élection :
Jour du scrutin = 671 \$
Vote par anticipation (1 jour) = 447 \$
L'ensemble de ses autres fonctions = montant prescrit par le règlement, dépendant si la liste électorale est dressée et révisée ou non
- 2) Secrétaire d'élection :
(3/4 du Président)
Jour du scrutin = 503.25 \$
Vote par anticipation (1 jour) = 335.25 \$
L'ensemble de ses autres fonctions = montant prescrit par le règlement, dépendant si la liste électorale est dressée et révisée ou non
- 3) Adjoint au président d'élection :
(1/2 du Président)
Jour du scrutin = 335.50 \$
Vote par anticipation (1 jour) = 223.50 \$
L'ensemble de ses autres fonctions = montant prescrit par le règlement, dépendant si la liste électorale est dressée et révisée ou non
- 4) Scrutateur :
salaire minimum, majoré d'un facteur de 1,25, pour chaque heure où il exerce ses fonctions
- 5) Secrétaire d'un bureau de vote :
salaire minimum, majoré d'un facteur de 1,2, pour chaque heure où il exerce ses fonctions
- 6) Préposé à l'information et au maintien de l'ordre :



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

salaire minimum, majoré d'un facteur de 1,25, pour chaque heure où il exerce ses fonctions

- 7) Secrétaire et tout membre d'une commission de révision de la liste électorale :
salaire minimum, majoré d'un facteur de 1,4, pour chaque heure où il exerce ses fonctions
- 8) Président et tout membre d'une table de vérification de l'identité des électeurs :
salaire minimum pour chaque heure où il exerce ses fonctions
- 9) Membre d'une table de vérification de l'identité des électeurs :
salaire minimum pour chaque heure où il exerce ses fonctions
- 10) Toute personne mentionnée ci-haut, sauf le président d'élection, le secrétaire d'élection et l'adjoint au président d'élection a le droit de recevoir une rémunération à son taux horaire mentionné ci-haut pour sa présence à toute séance de formation tenue par le président d'élection ou par toute personne qu'il désigne.

2025-10-183 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer les dépenses nécessaires pour les élections 2025 et autorise tel que prévu par la Loi le montant des salaires pour le personnel électoral.

ADOPTÉE

10.2 Contrat pour vidéoconférence

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogden requiert un service de vidéoconférence fiable et que la meilleure option est Microsoft Teams au prix d'environ 200\$ par année;

2025-10-184 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale à signer un contrat pour le service de vidéoconférence avec Microsoft Teams au prix d'environ 200\$ par année, pour et au nom de la municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

10.3 Portail de données immobilières

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogden a présentement le rôle en ligne et que PG Solutions Inc. offre un portail de données immobilières + qui permettra aux municipalités de rendre accessible à leurs citoyens et aux tierces parties, les données immobilières de son territoire et de produire les documents et l'information nécessaires aux divers utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE l'option du portail de données immobilières sans redevances annuelles ne comporte aucun frais pour la municipalité;

2025-10-185 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité



OGDEN

Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

QUE le conseil autorise la directrice générale à signer l'acceptation de l'offre de services de PG Solutions Inc. pour le portail de données immobilières + sans frais et sans redevances, pour et au nom de la municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

10.4 Contribution financière à la levée de fonds de Phelps Helps

CONSIDÉRANT QUE l'organisation Phelps Helps a franchi une étape importante, soit la création d'un nouvel espace, plus grand et mieux adapté, au cœur de Stanstead, et que pour pouvoir transformer ce bâtiment en un lieu dynamique axé sur les jeunes, ils ont débuté une levée de fonds à cet égard;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité d'Ogden reconnaît l'importance de l'organisation Phelps Helps auprès des jeunes;

2025-10-186 Il est proposé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le paiement d'une contribution financière de 2,000\$ à Phelps Helps pour l'assister avec la transformation de leur nouvel espace pour les jeunes.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Patinage libre gratuit 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la municipalité d'Ogden à la saison 2025-2026 de patinage libre gratuit à l'aréna Pat Burns se chiffre à 1,000\$ pour 46 heures de patinage libre et bâton rondelle;

2025-10-187 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité d'Ogden souhaite offrir à ses citoyens des séances de patinage libre gratuit et accepte de contribuer 1,000\$ à cette activité.

QUE cette dépense soit prévue au budget 2026 et soit déboursée à la ville de Stanstead en janvier 2026.

ADOPTÉE

11.2 Billets de piscine à la Ruche

CONSIDÉRANT QUE le Comité de loisirs d'Ogden cherche à organiser des activités qui pourront bénéficier les gens d'Ogden;

CONSIDÉRANT QUE ce comité a offert et aimerait offrir à nouveau aux citoyens d'Ogden intéressés des billets d'entrée pour bain libre à la piscine du Centre sportif la Ruche à Magog;

CONSIDÉRANT QUE ces billets seront donnés gratuitement aux citoyens d'Ogden, sur la base du premier arrivé, premier servi, et que le coût maximal de ces billets pour la municipalité sera de 166\$, taxes incluses;

2025-10-188 Il est proposé par madame Claudette Dupras



OGDEN

Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la dépense maximale de 166\$ taxes incluses pour ces billets de piscine à donner.

ADOPTÉE

11.3 Prix pour les gagnants du concours de photos d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE le concours de photos d'Ogden est terminé et que les trois photos gagnantes ont été choisies par les juges;

CONSIDÉRANT QUE les gagnant(e)s du concours sont Mme Diane Cameron en première place, M. Tom Montgomery en deuxième place et Mme Jennifer Melnick en troisième place, et que les montants des prix sont de 150\$, 100\$ et 50\$ respectivement;

2025-10-189 Il est proposé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale à préparer les paiements des prix pour les gagnant(e)s du concours de photos d'Ogden, au montant total de 300\$.

ADOPTÉE

11.4 Encadrement des photos gagnantes du concours de photos d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE le Comité de loisirs désire faire encadrer les photos gagnantes du concours de photos d'Ogden, afin de pouvoir les accrocher dans la salle du conseil à l'hôtel de ville;

2025-10-190 Il est proposé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la dépense de 300\$ pour l'encadrement des photos gagnantes du concours de photos d'Ogden.

ADOPTÉE

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Contrat de déneigement des bornes sèches

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur qui a effectué le déneigement des bornes sèches l'année passée était monsieur Chris Bronson;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été satisfait avec le déneigement effectué par monsieur Bronson;

CONSIDÉRANT QUE le sablage des bornes sèches doit être fait encore cette année aussi, sauf pour la borne sèche qui est située au Quai de Cedarville;

CONSIDÉRANT QUE l'endroit devant le 2990 chemin Davis où le camion de collecte de matières résiduelles se tourne doit aussi être déneigé;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en voirie a communiqué avec monsieur Bronson qui a confirmé qu'il est disponible pour faire le déneigement des huit (8) bornes sèches de la municipalité ainsi que l'endroit sur le chemin Davis pour la saison 2025-2026 pour le montant total de 3,935.00\$, incluant le sablage;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de contrat de déneigement des bornes sèches de la Municipalité;

2025-10-191 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat de déneigement des accès aux bornes sèches pour la saison 2025-2026 avec monsieur Chris Bronson, à la condition que M. Bronson fournisse sa preuve d'assurance à la municipalité.

QUE le conseil autorise le paiement à monsieur Bronson du premier versement au montant de 1,967.50\$ pour le déneigement des huit (8) bornes sèches.

ADOPTÉE

13. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Avis de motion – Règlement no. 2025.09 sur les permis et certificats

Monsieur le conseiller Gilbert Boileau donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sur les permis et certificats sera présenté pour adoption.

L'objet de ce règlement sera d'établir les modalités liées à l'obtention des permis et certificats d'autorisation de la municipalité afin de favoriser un meilleur contrôle des différents usages, constructions et travaux en lien avec les règlements de zonage, lotissement et construction.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.2 Dépôt – Projet de règlement no. 2025.09 sur les permis et certificats

Monsieur le conseiller Gilbert Boileau a donné avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sur les permis et certificats sera présenté pour adoption.

L'objet de ce règlement sera d'établir les modalités liées à l'obtention des permis et certificats d'autorisation de la municipalité afin de favoriser un meilleur contrôle des différents usages, constructions et travaux en lien avec les règlements de zonage, lotissement et construction.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est déposée par monsieur le conseiller Eric Fafard et copie est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Divers dossiers

Le maire a mentionné le succès de l'écocentre mobile d'Ogden qui a eu lieu le 20 septembre dernier. Il a aussi parlé du congrès FQM auquel il a assisté les 25 et 26 septembre et a beaucoup apprécié.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog



OGDEN

Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Le maire a mentionné plusieurs rencontres auxquelles il a participé, soit la réunion du comité de développement durable de la MRC le 10 septembre dernier, le conseil des maires de la MRC le 17 septembre dernier, la rencontre du comité de sécurité publique de la MRC le 24 septembre dernier et celle du comité d'aménagement de la MRC le 4 octobre dernier.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Rousseau a demandé des questions sur l'item 10.3 et la consultation publique du 8 octobre et ses questions ont été répondues. Mme Mullins a posé une question concernant l'item 6.1 et le maire a expliqué qu'il s'agit du rapport mensuel de l'inspectrice en bâtiment.

2025-10-192 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Gilbert Boileau propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 52 minutes.

David Lépine
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, David Lépine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.